

FICHE 20

« LA COOPERATION COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL » ORGANISÉ PAR LE FEICOM ET MAIRIE CONSEILS DU 18 AU 20 OCTOBRE 2006 À YAOUNDÉ



M. Philippe Camille AKOA Directeur Général du FEICOM
lors de la cérémonie d'ouverture du séminaire.

Contexte et justification :

La mise en place progressive de la décentralisation et le transfert conséquent des compétences de l'Etat vers les collectivités se traduit par la responsabilisation desdites collectivités dans des fonctions techniques, économiques et sociales de plus en plus importantes.

En effet, par les lois n° 2004/017 d'orientation de la décentralisation et n° 2004/018 fixant les règles applicables aux communes, les missions des collectivités locales ont été décuplées et elles devront désormais gérer des compétences importantes dans des domaines tels que l'économie locale, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la planification, la santé, l'éducation, ...etc. Ces nouvelles responsabilités vont s'accompagner d'un besoin de solutions adaptées et pérennes à concevoir, (et/ou) adopter et mettre en œuvre par les collectivités elles-mêmes.

Le partenariat avec des acteurs locaux, d'autres collectivités locales et des partenaires extérieurs a fait ses preuves dans la mobilisation de ressources pour appuyer le développement local. Bien que de plus en plus techniques et spécialisées, les actions de coopération avec ou entre les collectivités locales sont appelées à se multiplier. Les enjeux locaux des engagements qui en résultent doivent être parfaitement maîtrisés pour se transformer en outils adaptés et puissants de développement local.

Dans sa mission d'accompagnement du développement local, le Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), souhaite outiller certains de ses responsables et d'autres acteurs administratifs au niveau provincial, pour qu'ils soient à même d'accompagner les communes dans une démarche de coopération (intercommunale ou décentralisée). Pour ce faire, il a fait appel à Mairie Conseils, Agence d'appui et de conseil en Ingénierie de Développement local au Cameroun.



Les chefs de service du développement local au FEICOM pendant la formation

OBJECTIFS GLOBAUX

Au terme de l'atelier, les participants doivent être capables :

- De comprendre et exploiter le cadre réglementaire et institutionnel de la coopération intercommunale et décentralisée,
- De mettre en place une action internationale et en faire un outil de développement local,
- D'accompagner les communes dans une démarche de coopération
- Savoir élaborer les différentes étapes d'un programme de coopération, être capable de construire un dossier et un budget cohérent.
- D'identifier les différents bailleurs nationaux et internationaux des programmes de coopération et maîtriser leurs modes de fonctionnement
- positionner le FEICOM comme un des acteurs principaux des Coopérations entre collectivités locales.

PARTICIPANTS :

40 participants dont : 10 Chefs SDL , 10 Chefs de Service provinciaux des communes, 10 représentants régionaux des CVUC, 10 cadres du FEICOM dont 5 de la DCCD

PROGRAMME

JOURNEE 1 : CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE SON TERRITOIRE

- Le diagnostic de territoire
- Le SIG comme outil de développement local
- Le plan de développement local
- Cartographie comme outil d'aide à la décision des développeurs locaux
- La communication territoriale

Au cours de cette première journée, les travaux et échanges sur le diagnostic de territoire et le plan de développement local ont été enrichissants et ont offert aux apprenants les outils et les méthodologies d'intervention sur les champs du développement local.

Le diagnostic précède le plan de développement, et tout acteur de développement doit se comporter comme un praticien de la médecine qui pour prescrire une ordonnance doit connaître l'état du malade au risque de l'appliquer une thérapie inadaptée ou de se lancer dans l'acharnement thérapeutique. Il peut être sectoriel, fonctionnel ou global dans les composantes de la collectivité locale.

Le diagnostic va permettre de mettre en évidence les forces et faiblesses du territoire, les opportunités et ses atouts et de dégager les perspectives pour le territoire. C'est une démarche de projet. Pour illustrer cette approche des images pédagogiques ont été projetées afin de compléter la communication.

Une fois le diagnostic élaboré, les apprenants ont été sensibilisés et informés sur la démarche de planification du développement local qui se structure autour des points essentiels que sont :

- La définition de la vocation du territoire : où veut-on aller ?
- Les objectifs globaux de développement ;
- Les sous objectifs de développement ;
- Les actions à mettre en œuvre ;
- Les moyens humains, techniques, financier etc. à mobiliser ;
- La mobilisation dans le temps : le calendrier ;
- Les outils d'évaluation ;

JOURNEE 2 : COOPERATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

- Coopération et développement local : concepts, enjeux, champs d'intervention
- Cadre juridique de la coopération pour les CTD
- Montage d'un projet de coopération
- Coopération transfrontalière
- Coopération pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable
- Coopération entre Douala et Dieppe
- Coopération pour la gestion durable des forêts

Cette journée seconde journée était consacrée à la coopération décentralisée et la coopération intercommunale comme outil de développement et les exposées nous ont conforté dans cette évidence.

Si d'une part les enjeux de la coopération décentralisée portent sur :

- L'échange d'expérience et de savoir faire ;

- Le rayonnement à l'international ;
- L'ouverture sur le monde ;
- Le renforcement des pratiques participatives ;
- La promotion de la bonne gouvernance ;
- Le développement économique et social ;
- D'autre par les enjeux de la coopération intercommunale portent sur :
- La mutualisation des moyens ;
- La recherche d'économie d'échelle ;
- La péréquation et la solidarité territoriale ;
- Le développement économique et social

Les différentes formes d'intervention de la coopération décentralisée et intercommunale sont cadrées par les textes de lois. Cependant les formes d'interventions pour la coopération décentralisée sont :

- Approche par micro-projets ;
- Approche par projet ;
- Approche par programme sur :
- Les actions de solidarité à caractère curatif
- Les échanges, les transferts, la formation
- Les échanges avec les jeunes
- Les actions de sensibilisation
- L'éducation au développement.

Les domaines d'intervention des collectivités dans le cadre de ces deux coopérations sont liés à leurs propres compétences. On peut toutefois identifier :

- La gestion institutionnelle ;
- Le développement urbain ;
- L'éducation, la recherche et la culture ;
- Le développement économique ;
- L'action sanitaire.

JOURNEE 3 : MECANISMES D'APPUI ET DE FINANCEMENT

- Les mécanismes de financement de la coopération : concepts et outils
- Les mécanismes de financement locaux
- Les mécanismes de financement issus de la remise de dette : PPTE, C2D
- Les mécanismes de financements européens : les appels à projets de l'Union Européenne
- Les mécanismes de financement de la coopération bilatérale (SCAC, PADDL)

La troisième journée a été consacrée aux mécanismes de financement. Quels sont les outils financiers disponibles dans la coopération nationale, internationale et multilatérale ? Comment accéder à ces programmes ? Quelles sont les contraintes ?

La coopération multilatérale offre des opportunités intéressantes. L'exposé du MINPLADAT nous a présenté le cadre multilatéral dans lequel les collectivités pourraient inscrire leur demande de financement à travers les OMD et du DSRP. Deux voies s'ouvrent aux collectivités :

Transmettre les demandes à travers le canal du ministère de tutelle qui le retransmet au MINPLADAT pour présentation aux bailleurs ;

Transmettre directement les dossiers aux programmes divers (PNDP, PGPB, etc...) ou directement au PNUD sur ses TRAKS FUNDS.

Les mécanismes locaux de financement représentent les plus importants et le FEICOM a présenté un exposé exhaustif à ce sujet : budgets communaux, BIP, Financements privé. Les ressources du FEICOM ne doivent pas constituer les seules sources de financement des communes, il est important d'explorer d'autres voies d'ingénierie financière locale : le partenariat public, la délégation des services publics locaux, les baux emphytéotiques, etc.

L'Ambassade de France a présenté dans le cadre des nouveaux mécanismes de la coopération bilatérale les outils financiers mis à la disposition des collectivités locales de l'Etat du Cameroun. Le C2D, le Fonds Social de Développement et autres appuis directs aux collectivités en termes de micro projets.

D'autres intervenants ont abondé dans le sens des enseignements sur les autres mécanismes des autres pays comme la coopération japonaise, américaine, canadienne, etc.

Les Fonds PPTTE peuvent également appuyer les projets de coopération et c'était l'occasion de mieux connaître les mécanismes et les procédures pour y accéder.

Enfin la série des interventions s'est clôturée par des excellentes communications sur les financements européens et les modalités de répondre aux appels à projets, sur les financements locaux que les collectivités pourraient mobiliser et sur la procédure de financement des projets par le FEICOM.

LES RECOMMANDATIONS

- Mettre en place un mécanisme de suivi pour l'application sur le terrain des décisions prise par l'atelier. Il s'agirait de voir comment ces acquis seraient mis à la disposition des acteurs dans chaque région. En somme un cahier de charge de suivie devrait être élaboré.
- Vulgariser les expériences réussies à travers le réseau du FEICOM pour irriguer le territoire camerounais ;
- Encourager la création des postes de coopération au sein des collectivités porteuses de cette dynamique ;
- Vulgariser les conventions du FEICOM avec les partenaires de développement pour mieux éclairer les décideurs locaux sur les possibilités et opportunités ;
- Créer une plate-forme nationale de coopération décentralisée pour donner une meilleure lisibilité aux décideurs politiques qui sont confrontés à plusieurs Ministères qui ont des compétences dans ce domaine. Et pourquoi pas une agence nationale de la coopération des communes.
- Favoriser la concertation entre les services provinciaux des communes et les Services de Développement Local du FEICOM ;
- Appuyer les communes dans le montage des dossiers de projet de coopération ;
- Renforcer la communication des collectivités locales et particulièrement la communication financière dans un souci de transparence financière et de bonne gouvernance ;
- Mettre à la disposition des élus des informations fiables sur le niveau d'endettement des communes et de prélèvement effectués pour remboursement auprès du FEICOM.
- Revoir les taux de rémunération des services financiers que certaines communes estiment encore élevées, et renforcer la coordination des acteurs sur le terrain.
- Soutenir les actions de coopération décentralisée des communes par des mécanismes de Cofinancements du FEICOM. Ces actions seraient celles qui auront un impact immédiat ou moyen terme sur le territoire communal au détriment des voyages ou des séminaires à l'étranger qui ne font qu'aggraver l'endettement des communes.